de la Mutuelle de Mare-Gailla

VOTRE MUTUELLE SUR INTERNET

Avant la fin de l'année, vous pourrez retrouver sur la «toile» l'ensemble de nos prestations

page 5





DISTINCTION

M. MAURILLE SERGE CHICOT A ÉTÉ PROMU OFFICIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE Page 6

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DES RÉSULTATS **SATISFAISANTS UNE GESTION** SAINE



«Ma mutuelle nous a sauvés, mon bébé et moi »

page 4





LES ÉLUS DE LA MUTUELLE SUR LES BANCS DE L'ÉCOLE

«Piloter» une mutuelle est désormais aussi complexe que diriger une grande entreprise. La tâche est d'autant plus ardue qu'un nouveau Code de la Mutualité Française est entré en application il y a quelques mois. Pour mener à bien leur mission, les membres du conseil d'administration de la Mutuelle de Mare-Gaillard, qui sont bien entendu tous des bénévoles, suivent régulièrement des formations. Au cours des derniers mois ils ont ainsi participé à plusieurs stages relatifs, notamment, aux nouvelles responsabilités des administrateurs et à la gestion. Au menu des thèmes aussi sympathiques que …le rapport de solvabilité, le tableau relatif aux plus-values latentes ou les mesures prudentielles du nouveau Code de la Mutualité!

santé

n'est pas un produit financier

Regardez autour de vous, chers adhérents.
Soudainement, le Monde de la finance et de l'assurance ne se soucie plus uniquement de votre porte-feuille mais se préoccupe de votre santé avec une immense sollicitude et d'infinis transports de tendresse. Partout fleurissent des publicités alléchantes pour vous inciter à souscrire des complémentaires santé ou des contrats de prévoyance en tous genres.

Le temps des mutuelles est-il donc révolu ? Evidemment non. Bien au contraire ! C'est devant le mur, en effet, qu'on voit la compétence du maçon. C'est lorsque vient le moment de prendre en compte réellement vos soucis de santé que l'on voit les bonnes Complémentaire santé ... et les autres.

La santé pour un assureur est, en effet, avant tout un produit financier qui doit rapporter. Gare à l'assuré qui tombe malade, trop gravement malade! Il n'est plus «rentable». Gare à l'assuré qui vieillit! Il n'est plus «rentable».

La santé pour une mutuelle comme la vôtre, c'est d'abord une affaire de solidarité. Au coeur de notre action, il y a et il y aura toujours l'Homme, pas un billet de 100 euros ! Une mutuelle n'a pas d'assuré ; elle a des adhérents. Jamais une mutuelle ne résiliera le contrat d'un adhérent parce que ses frais de santé sont trop élevés. Elle le soutient jusqu'à son décès, quoi qu'il arrive.

Voilà pourquoi le Monde d'aujourd'hui, a plus que jamais besoin d'un mouvement mutualiste fort et performant. C'est notre combat. c'est votre combat d'adhérent mutualiste.

Le Président, Maurille Serge Chicot

ANNIVERSAIRE

70 ANS ET EN PLEINE FORME

Votre mutuelle a fêté le 16 juillet dernier ses 70 ans avec sérénité et discrétion. A cette occasion, elle a offert à tous ses adhérents centenaires un bouquet de fleurs. C'est en 1933 que la Mutuelle de Mare-Gaillard a été créée dans la campagne du Gosier par un groupe d'agriculteurs soucieux de permettre aux familles les plus modestes d'enterrer dignement leurs morts. Le succès de leur initiative a très vite rayonné sur toute la Guadeloupe. 70 ans après, la Mutuelle de Mare-Gaillard se porte à merveille et assure à un Guadeloupéen sur quatre une gamme très complète de prestations de complémentaire santé et de prévoyance



INFORMATIQUE



Au cours des dernières années, la Mutuelle a réalisé d'importants investissements pour se doter d'un réseau informatique performant, au service de ses adhérents. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ses agences est informatisée et connectée au siège du Gosier. La Mutuelle a aussi mis en place avec

la Caisse Générale de Sécurité Sociale et la RAM la télégestion des ordonnances. Le suivi des flux informatiques est assurée à la Mutuelle par Mme Dorin du Service Gestion et Production. La mise en place de la télétransmission s'est traduit pour les adhérents de la mutuelle par une amélioration sensible de la qualité de service : procédure de remboursement simplifiée et nettement plus rapide, gestion plus efficace des dossiers... «Attention, toutefois, insiste Mme Dorin, pour que tout se passe bien, l'adhérent a aussi son rôle à jouer. Il doit notamment nous signaler très rapidement les changements au sein de sa famille. Aucun ordinateur ne devinera jamais qu'un adhérent a eu la joie de voir sa famille s'agrandir afin de lui verser une prime de naissance!

SIMPLIFIEZ VOUS LA VIE

Si vous disposez d'un compte en banque, vous pouvez simplifier la gestion de vos remboursements et de vos cotisations. Pour recevoir le remboursement complémentaire de vos dépenses de santé directement sur votre compte bancaire, rien de plus simple. il vous suffit de nous le demander et de nous remettre un relevé d'identité bancaire (R.I.B). Pour payer vos cotisations, choisissez également la formule du prélèvement bancaire. Pour profiter du prélèvement automatique, il vous suffit d'en faire la demande auprès de votre banque. Avec les virements et les prélèvements bancaires automatiques, la gestion de vos dépenses de santé devient simple. Vous suivez, en effet, les opérations en consultant vos relevés bancaires sans remplir ni expédier le moindre document

L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DU13 SEPTEMBRE 2003

DES RÉSULTATS SATISFAISANTS

La Mutuelle de Mare-Gaillard a tenu le 13 septembre dernier son assemblée générale annuelle. 76 délégués venus de l'ensemble de l'archipel, ont participé à ce temps fort essentiel de la vie de votre mutuelle. Dans notre prochaine édition, nous reviendrons en détail sur les comptes 2002 qui confirment une nouvelle fois la bonne santé financière et la qualité de la gestion de la mutuelle. Retenez déjà deux chiffres-clé. La Mutuelle de Mare-Gaillard en 2002 c'est:

- 46 282 adhérents
- 6.274.907.65 euros de prestations payées



«La Mutuelle nous a sauvés mon bébé et moi!»

Mme L. vit dans une commune de la Grande-Terre. Adhérente à la Mutuelle depuis sept ans, elle a souhaité témoigner de façon anonyme pour préserver sa vie privée et celle de son enfant. Bien entendu, nous respectons scrupuleusement sa volonté.

Dans ma famille, adhérer à la Mutuelle de Mare-Gaillard, c'est presque une tradition. Déjà, lorsque j'étais petite, je partais en car avec ma grand-mère payer sa cotisation au siège. Pour moi, c'était un grand voyage et j'adorais les jours de cotisation. Après ma grand-mère, ma mère tout naturellement, a adhéré à la Mutuelle de Mare-Gaillard. A l'époque, il n'y avait pas encore de complémentaire santé. On adhérait à Mare-Gaillard pour être bien enterré le jour venu.

Avec ma première carte "Mare-Gaillard", c'est un peu comme si je devenais adulte

Quand je suis devenue majeure, j'ai eu ma propre carte Mare-Gaillard. Cela a été pour moi un moment de fierté, un peu comme si, avec ma carte d'adhérent à mon nom, je devenais adulte. Voilà comment j'ai adhéré à Mare-Gaillard il v a sept ans. J'ai pris une Forti 300 comme complémentaire santé et, dans le respect de la tradition familiale, une «Garantie Décès». Pourtant, je n'avais pas vraiment conscience de ce que c'était qu'une mutuelle, de tout ce que cela voulait dire en terme d'humanisme. Je ne l'ai compris qu'au mois de décembre dernier, plus de six ans après avoir adhéré à la Mutuelle de Mare-Gaillard.

Au mois de décembre dernier donc, j'ai accouché au Centre Hospitalier de mon premier bébé. Malheureusement, il est né prématurément à six mois. Pendant plus d'un mois, il est donc resté à l'hôpital, jusqu'à ce qu'il soit assez fort pour qu'on me le rende. Cela a été pour moi un grand moment de joie. Vous imaginez!

L'hôpital me réclamait plus de 9000 francs pour avoir soigné mon bébé

Puis est venu un courrier de l'hôpital. Le centre hospitalier me réclamait plus de 9000 francs au titre des soins apportés à mon bébé. J'ai cru qu'il y avait une erreur puisque mon accouchement était pris en charge à 100 % par la Sécu. Je me trompais. Les soins donnés à mon bébé n'étaient pas inclus dans l'accouchement. Après toutes les souffrances de l'accouchement. la détresse face aux souffrances endurées par mon bébé à l'hôpital, ces 9000 francs à payer, cela a été comme le coup de grâce. Je ne travaille pas. J'avais déjà les dépenses supplémentaires du bébé. J'avais beau réfléchir encore et encore, je ne voyais vraiment pas où j'allais pouvoir trouver tout cet argent. Et mon calvaire s'est aggravé avec les courriers recommandés, les menaces de saisie, etc, etc.

La Mutuelle a pris l'affaire en main. J'étais sauvée!

Un beau jour, désespérée, je suis montée voir ma mutuelle à Mare-Gaillard, comme ma grand-mère à son époque. En car! Et là, j'ai été tout de suite reçue, entendue et comprise. Le monsieur qui m'a reçu ne m'a pas sorti de grandes théories, ni fait remplir un tas de papiers. Il a vérifié ma situation sur son ordinateur et il m'a dit : «Ne vous inquiétez plus. Vous n'aurez rien à payer. Notre mutuelle prendra en charge les frais complémentaires depuis la naissance de votre enfant». Personne ne peut comprendre la force du soulagement qui m'a envahi à ce moment là ! Je n'ai pas honte de le dire et c'est pour cela que j'ai voulu témoigner : «La Mutuelle de Mare-Gaillard nous a sauvés mon bébé et moi». Sans elle, je ne sais pas où j'en serais aujourd'hui. Non seulement, la Mutuelle de Mare Gaillard a tenu parole - elle a pris l'affaire en main et tout réglé- mais elle m'a versée également ma prime d'accouchement. Avec cette prime, j'ai pu acheter un beau berceau à mon bébé. Je ne sais pas lire l'avenir mais il y a au moins une chose dont je suis sûre : quand mon bébé sera devenu grand, il sera lui aussi adhérent à ma mutuelle •

VOTRE MUTUELLE SUR INTERNET

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et internet en particulier, offre aux mutuelles de nouvelles opportunités pour améliorer la qualité du service rendu aux adhérents. La Mutuelle de Mare-Gaillard a donc décidé de créer dès cette année son site sur internet. Il est actuellement en phase de finalisa-

tion. Les internautes y trouveront une présentation complète de notre mutuelle, de son réseau d'agences et de ses produits. Nos adhérents pourront utiliser ce site pour communiquer avec leurs correspondants à la Mutuelle. Au fur et à mesure de son développement, notre site proposera aux adhérents internautes de nouveaux services



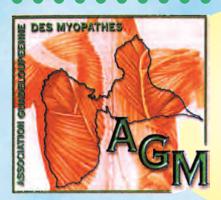
Pour nous rejoindre sur internet : www.maregaillard.com

I M M A T R I C U L A T I O N

314 559 451=

Mare-Gaillard

Dans le cadre du nouveau Code la Mutualité Française, toutes les mutuelles ont dû se réorganiser et solliciter de l'Etat un nouvel agrément pour continuer à exercer leurs activités. La Mutuelle de Mare-Gaillard a bien entendu déposé en temps et en heure une demande d'agrément. Le 17 juillet 2003, date anniversaire de ses 70 ans à un jour près, elle a été officiellement agréée par arrêté. Elle est désormais immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n° 314 559 451. Pour nos adhérents c'est une excellente nouvelle puisque cet agrément signifie que leur mutuelle respecte l'ensemble de ses obligations légales ■



S O L I D A R I T É

VOTRE MUTUELLE SOUTIENT LES

MYOPATHES DE LA GUADELOUPE

Avec discrétion mais régularité, votre mutuelle apporte son soutien financier, matériel ou logistique aux initiatives qui sont prises en Guadeloupe en matière de santé publique par le secteur associatif, notamment en faveur des plus démunis. C'est dans le cadre de cet engagement citoyen que la

Mutuelle de Mare-Gaillard a accordé une aide de 11.887 euros à l'Association Guadeloupéenne des Myopathes afin de lui permettre de poursuivre ses actions pour améliorer la prise en charge des personnes atteintes de maladies neuromusculaires en Guadeloupe

C.H.U DE POINTE-A PITRE

ATTENTION A LA BARRE DES 7.62 EUROS

Plusieurs adhérents nous ont signalé que le bureau des admissions du Centre Hospitalier Universitaire de Pointe-à-Pitre/Abymes leur avait demandé de payer des frais qui sont normalement à la charge de leur mutuelle. La Mutuelle de Mare-Gaillard a fait plusieurs interventions directement auprès des responsables de l'hôpital pour faire cesser cette anomalie. En effet, la Mutuelle de Mare-Gaillard a signé le 29 décembre 1995 une convention avec le C.H.U. qui dispense ses adhérents de l'avance des frais hospitaliers. Cette convention est toujours en vigueur et elle est parfaitement respectée par notre mutuelle. Après un ultime courrier adressé par nos soins au Président du Conseil d'Administration du C.H.U. il semble que la situation soit redevenue normale. Attention toutefois, s'il s'agit de frais inférieurs à 7.62 euros, liés à une consultation externe, le C.H.U continuera à vous réclamer le paiement de ces sommes



CHOISISSEZ LES MÉDICAMENTS

GÉNÉRIQUES!

Dans notre précédente édition, nous <mark>avons consacré plusieurs a</mark>rticles à la présentation des avantages des médicaments génériques par rapport aux autres médicaments. Depuis, le Gouvernement a renforcé de façon conséquente la législation en faveur des médicaments génériques. Désormais, en effet, la Caisse Générale de Sécurité Sociale remboursera les

médicaments originaux sur la base du médicament générique correspondant, c'est à dire nettement moins cher. Vous avez donc plus intérêt que jamais à privilégier les médicaments génériques sachant que les mutuelles ne rembourseront pas la différence

VOTRE MUTUELLE VOUS RÉPOND

Cette rubrique est la vôtre. Vous y retrouverez les réponses aux questions qui nous sont posées régulièrement par nos adhérents.

Dans votre gamme de produits existe la complémentaire santé «spécial famille». Que regroupe exactement ce mot «famille»? Des personnes qui vivent en concubinage seront-elles couvertes? Et

Complémentaire qui portent



père mais ne vivent pas avec? La complémentaire

les enfants

le nom du

Santé Famille convient parfaitement à un couple a v e c enfants qui vit en concubinage. Ce couple

doit simplement nous fournir un certificat de concubinage qui est délivré par la mairie de son domicile. Les prix et les prestations seront pour eux exactement les mêmes que s'ils étaient mariés. S'il s'agit d'enfants qui portent le nom du père mais ne vivent pas avec, la vraie question est de savoir qui prend en charge leurs frais de santé. Si c'est le père, et que ce dernier est adhérent de la Mutuelle de Mare-Gaillard, il peut parfaitement demandé que ses enfants soient inscrits sur sa carte. Il n'y aura pas de frais supplémentaires.

Comment sont couverts les enfants de parents qui divorcent?

Les parents doivent nous apporter la preuve de leur divorce. Ils auront alors chacun leur propre carte d'adhérent. Les enfants seront pris en charge sur la carte de l'adhérent qui assurent leurs frais de santé

DISTINCTION

Notre président HONORÉ



Le président de notre mutuelle, Maurille Serge Chicot a été promu Officier de l'Ordre National du Mérite le samedi 13 septembre 2003. Son insigne lui a été remise solennellement, au siège de la Mutuelle de Mare-Gaillard par le colonel camille Plaisance, en présence de nombreuses personnalités et de sa famille dans le cadre d'une cérémonie riche en émotions

POUR UNE RETRAITE SANS SOUCIS

Pour que votre retraite se déroule sans que vous ayez à vous préoccuper du problème du remboursement de vos frais de santé, la Mutuelle de Mare-Gaillard a conçu une complémentaire santé spécialement adaptée aux personnes du troisième âge : la Complémentaire Santé Sénior. En effet, même si vous bénéficiez de la Sécurité sociale, cette dernière ne vous rembourse qu'une partie de vos dépenses de santé. Une toute petite partie dans la plupart des cas alors que votre pension de retraité est presque toujours nettement inférieure aux revenus que vous perceviez lorsque vous étiez en activité. Voilà pourquoi la Mutuelle de Mare-Gaillard propose à ses adhérents du troisième âge de souscrire une garantie Complémentaire Santé. Cette garantie, comme son nom l'indique, vient compléter les remboursements de la Sécurité sociale pour limiter au strict minimum les dépenses qui restent à votre charge en cas de problème de santé.

Ainsi, avec votre Complémentaire Santé Sénior, non seulement vous serez généralement remboursé à 100%, mais en plus, grâce au système du tiers-payant, le plus souvent, vous n'aurez pas d'argent à avancer. Ce sera le cas, par exemple, dans les pharmacies, les laboratoires, les magasins d'optique, les hôpitaux, les cliniques où chez les orthophonistes. En fonction de l'importance de la couverture santé dont vous souhaitez bénéficier, la Mutuelle de Mare-

Gaillard vous propose trois niveaux de garantie au choix: Santé Séniors 100, Santé Séniors 200 et Santé Séniors 300. Vous trouverez le détail des garanties qui vous sont proposées dans le tableau ci-dessous

La Complémentaire Santé Sénior en pratique :

- Age limite d'adhésion : 80 ans
- Pas de questionnaire médical
- Période d'attente de 3 mois minimum, variable selon les soins
- Prise d'effet immédiate de la garantie en cas d'accident
- Versement de l'indemnité à partir du 4ème jour d'hospitalisation

GARANTIES SENIORS (DESCRIPTIF DES GARANTIES)

Tous les pourcentages s'entendent sur la base des Tarifs Conventionnels ou Interministériels y compris intervention du Régime d'Assurance Maladie Obligatoire, dans la limite des frais réels, suivant la législation en vigueur au 1er décembre 2001.	SANTE SENIORS 100	SANTE SENIORS 200	SANTE SENIORS 300
HOSPITALISATION (1) - Frais de séjour, transports - Honoraires, actes chirurgicaux (K, KC) - Forfait journalier hospitalier (2) - Chambre particulière (2)	100 % 100 % 10,67€/jour (70F) 31,00€/jour (203,35F)	100 % 100 % 10,67€/jour (70F)	100 % 100 % 10,67€/jour (70F) 19,00€/jour (124,63F)
SOINS COURANTS - Consultations, visites, actes en K ou KC, radios - Auxiliaires médicaux - Pharmacie - Analyses, examens - Transports	100% 100% 100% 100% 100%	100% 100% 100% 100% 100%	100% 100% 100% 100% 100%
OPTIQUE - Verres, montures, lentilles acceptés par la Sécurité sociale . Forfait supplémentaire lunettes (3) . Forfait supplémentaire lentilles (3)	100%	100% - -	100% 92,00€ (603,48F)
DENTAIRE - Soins - Prothèses acceptées par la Sécurité sociale - Prothèses refusées par la Sécurité sociale Orthodontie acceptée	100% 100% - 100%	100% 100% - 100%	46€ (301,74F) 100% 100% 125%
DIVERS - Cures thermales libres - Forfait supplémentaire (4) - Prothèses médicales (appareillage et prothèse auditive) - Allocation décès - Vaccin anti-grippal (5)	100% - 100% -	100% - 100% 763€ (5.004,95F)	100% 100% 153€ (1.003,61F) 100% 763€ (5.004,95F)

⁽¹⁾ Y compris séjours en maison de repos, sanatorium, préventorium consécutifs à une hospitalisation.

⁽²⁾ Limité à 90 jours par an et par bénéficiaire.(3) Forfait versé une fois par an et par bénéficiaire.

⁽⁴⁾ Forfait versé une fois par an et par bénéficiaire.(5) Remboursement sur présentation de la vignette.

MUTUELLE DE MARE-GAILLARD

Pour bien profiter de la vie





C.M.U.







LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

La Mutuelle de Mare-Gaillard propose aux particuliers une gamme complète de garanties complémentaire santé :

- spécial séniors
- spécial famille
- garanties individuelles
- la complémentaire santé C.M.U.
 Dernière née de cette catégorie de garanties, la complémentaire santé C.M.U. s'adresse depuis janvier 2000 aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle.
- la complémentaire santé «spécial entreprise»
 La complémentaire santé «spécial entreprise» a été étudiée pour répondre aux besoins collectifs de couverture sociale des salariés d'une même société.

LA PROTECTION HOSPITALIÈRE

Elle assure à son bénéficiaire des revenus journaliers en cas d'hospitalisation. L'adhérent détermine lui-même la qualité de sa protection hospitalière parmi les trois niveaux d'indemnité que lui propose la mutuelle.

LES GARANTIES DE PREVOYANCE

Cette prestation garantit à l'adhérent un revenu en cas d'arrêt de travail provisoire ou définitif. S'il s'agit d'un décès, un capital sera versé à ses proches. Elle couvre également les risques liés à l'invalidité et à l'incapacité.

LA

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ «FAMILLE»

Une garantie indispensable!

Toujours plus proche de vous

GOSIER

Section Bernard 97190 LE GOSIER Tél.: 0590 85 91 36 Fax: 0590 85 80 23

ABYMES

Centre Commercial Steel Shopping - local n° 08 Boisripeaux - 97139 ABYMES Tél.: 0590 20 80 47 Fax: 0590 20 27 51

ANSE-BERTRAND

rue Gratien Candace 97121 ANSE-BERTRAND Tél.: 0590 22 10 75 Fax: 0590 22 64 16

MOULE

Imm. Tabar-Nouval - 1er Etage Local n° 08 - Rue Joffre 97160 MOULE Tél.: 0590 23 54 11 Fax: 0590 88 70 14

BASSE-TERRE

20, rue du Père Labat 97100 BASSE-TERRE Tél.: 0590 81 26 21 Fax: 0590 41 01 17

CAPESTERRE BELLE-EAU

62, rue de la Liberté 97130 CAPESTERRE BELLE-EAU Tél.: 0590 86 31 64 Fax: 0590 81 97 09

MARIE-GALANTE

49, rue du Presbytère 97112 GRAND-BOURG Tél.: 0590 97 98 93 Fax: 0590 97 14 55

SAINTE-ROSE

Circonvallation 97115 SAINTEROSE Tél.: 0590 28 70 59 Fax: 0590 28 05 11

SAINT-MARTIN

60, rue Saint-James lieu dit Low-Town Tél.: 0590 87 10 06 Fax: 0590 87 10 48